

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF ADEL TPE 16**

Direction Attractivité Economie Emploi
- Emploi - Economie sociale et
solidaire FQ/CL
N° 2018-D-506

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée,
- VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 »,
- VU, la convention signée le 27 avril 2015 avec le Département de la Charente et l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16,
- VU, le procès verbal du jury du 4 Décembre 2018 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 2 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 21 975,20 €

Article 2 – Ces aides sont réparties comme suit :

Nom du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
Electro studio	Sport	6 000,00 €
SAS Valentin	Laverie	6 000,00 €
Garage DB 16	Garage	4 000,00 €
Le Moulin de Balzac	Boulangerie- Patisserie	3 421,20 €
Maitrise et élagage	Conseil et élagage	2 554,00 €
TOTAL		21 975,20 €

Article 3 – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal 2017 –nature 204 218/90 2.

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l')intéressé(s).

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17 janvier 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 17/01/2019
Publié ou notifié,
Le 18/01/2019